

À L'UNIVERSITE DE GUYANE

COLLOQUE

# La mine d'or en Guyane

MARDI & MERCREDI

22 & 23 OCTOBRE

2024

de 8h30 à 18h

Image générée par intelligence artificielle (Midjourney)

## En présence

Campus Troubiran  
97300 Cayenne  
Amphithéâtre A

## À distance

Via le lien suivant  
[https://univ-guyane-  
fr.zoom.us/j/81197736697](https://univ-guyane-fr.zoom.us/j/81197736697)

OU



Contact : [ColloqueMinedor@proton.me](mailto:ColloqueMinedor@proton.me)





# La mine d'or en Guyane

## Mardi 22 octobre

**8H30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

**9H- MOTS D'ACCUEIL**

### HISTOIRE(S) DE LA MINE

**Présidence**

**Marc Pavé**, Docteur en histoire, chercheur associé au laboratoire MINEA, enseignant en classes préparatoires

**Martijn van den Bel**, Archéologue à l'INRAP, « La montagne d'Argent ou le début de la frénésie guyanaise »

**Tristan Bellardie**, Responsable de la licence Pro Patrimoine à l'Université de Guyane, « L'or creuset des sociétés de l'hinterland guyanais : le middle-ground du Haut-Maroni »

**Pierre Rostan**, Ingénieur en géologie, géotechnique et mine, directeur du cabinet Mine et Avenir, « Les mines d'or d'Elysée : du dynamisme industriel à la déshérence, un siècle et demi d'histoire minière »

**Matthias Millon**, Chargé d'études documentaires aux Archives nationales, « 'Des découvertes presque fabuleuses qui mettent toutes les têtes à l'envers' : le journal d'un chercheur d'or sur les bords du Carsewène (1894-1900) »

**Rocío Munguia Aguilar**, Maîtresse de conférences en littératures comparées et francophones à l'Université de Guyane, « Le vertige de la mine: récits croisés de l'or-pillage en Guyane française (XXe-XXIe siècles) »

**12H-12H30 - DÉBATS**

**12H30-14H - PAUSE REPAS**

### ACTUALITÉ DE LA MINE

**Présidence**

**Arnaud Paturet**, Historien du droit, chargé de recherche au CNRS, chercheur au CTAD

**Jean-Philippe Vauthier**, Maître de conférences de droit privé à l'Université de Guyane, « Exploitation minière et droit pénal de l'environnement »

**François-Michel Le Tourneau**, Géographe, directeur de recherche au CNRS, « Le garimpo ou le monde de l'orpaillage clandestin en Guyane vu comme un système économique, social et culturel »

**Matthieu Noucher**, Géographe, directeur de recherche au CNRS, et Pablo Salinas-Kraljevich, ingénieur au CNRS, « Sortir du chiffre magique ! Comment mesurer l'activité aurifère en Guyane ? »

**Jérôme Fresneau**, Géographe, postdoctorant à l'Université de Guyane, « Objectivation des enjeux de l'exploitation minière en Guyane »

**Valeria Schaefer Salazar**, Ingénieure en environnement industriel, « L'extraction minière en Guyane : réglementée par le SDOM et invitée à faire partie de l'évolution durable »

**Alexandra Vié**, Docteure en sociologie, Chercheure au centre Henri Aigueperse, associée au GRHAPES, « Pépite d'or et brevet des collèges : les stratégies de scolarisation des enfants de familles orpailleuses à Maripasoula »

**16H30-17H30 - DÉBATS**

**19H - RÉCEPTION À L'HÔTEL DE VILLE DE LA MAIRIE DE CAYENNE**

**1 RUE DE RÉMIRE, 97300 CAYENNE**





# La mine d'or en Guyane

## Mercredi 23 octobre

### 8H - POURSUITE DES ÉCHANGES AVENIR DE LA MINE

#### Présidence

**Moustapha Aladji**, Docteur en économie, enseignant à l'Université de Guyane, laboratoire MINEA

**Pierre Rostan**, Ingénieur en géologie, géotechnique et mine, directeur du cabinet Mine et Avenir, « La mine souterraine en Guyane, une idée à creuser »

**Vicente Riccio**, Maître de conférences à l'Université Juiz de Fora, Minas Gerais (Brésil), « Le contexte de la sécurité publique en Amazonie brésilienne et l'exploitation minière »

**Aurélie Laurent**, Maître de conférences de droit public à l'Université du Mans, « Contester le droit minier par les droits fondamentaux : quelle perspective d'évolution ? »

**Florian Aumond**, Maître de conférences HDR de droit public à l'Université de Poitiers, « La procédure d'alerte engagée auprès du Comité pour l'élimination des discriminations raciales. Illustration d'une stratégie internationale de défense des droits des autochtones »

**Zérah Brémont**, Maître de conférences de droit public à l'Université de Pau Pays de l'Adour, « Retour sur le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans la gestion des terres, territoires et ressources »

### PAUSE CAFÉ

#### Présidence

**Arnaud Heuret**, Maître de conférences en Géologie à l'Université de Guyane, laboratoire Géosciences Montpellier

**Michel Jébrak**, Géologue, professeur émérite à l'UQAM (Canada), enseignant à l'Université de Lorraine et aux Mines Paris, « Repensez la filière minérale. Quel avenir pour les métaux précieux et critiques de Guyane »

**Louis Legendre**, Doctorant en économie CNAM-EMOPI, « De la malédiction des ressources à leur optimisation, quels apports du modèle Hartwick ? »

**Nina Fermet-Quinet**, Doctorante à l'école des Mines de Nancy, « La place des activités minières aurifères dans la planification territoriale en Guyane : élaboration d'un outil d'aide à la discussion »

**Ottone Scammacca**, Pédologue et géographe, chercheur post-doctoral à l'IRD, UMR Prodig, en géosciences et science de la durabilité, « Des géoressources à la géodiversité : un autre regard sur les sous-sols guyanais ? »

**William Montaigne**, Docteur en écologie tropicale, responsable scientifique à Solicaz, « Une revégétalisation optimisée pour la restauration écologique d'anciens sites miniers »

### 12H-12H30 - DÉBATS 12H30-14H - PAUSE REPAS TABLE RONDE

« Comment faire en sorte que les politiques de relance minière soient réalisées de manière juste et socialement appropriées ? »

#### Présidence

**Damien Ripert**, chef d'état-major de l'EMOPI

**Louis de Fontenelle**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, présentera le projet JPEC – Justice Pathways for extractive and critical minerals du PEPR Sous-Sol, Bien commun et les concepts clés de la mine responsable et de la justice minière

**Christophe Krolík**, Professeur à l'Université de Laval, membre du comité scientifique du projet JPEC, présentera une publication collective de lignes directrices pour les entreprises minières sur la thématique des bonnes pratiques juridiques

**Marie Tanchon**, Doctorante à l'Université de Laval, et chercheuse dans le cadre du JPEC, présentera ses travaux de recherche relatifs à l'évaluation des législations minières

**Ibrahim Sanogo**, Postdoctorant au BRGM, dans le cadre du projet JPEC, présentera ses travaux de recherches relatifs aux labels et certifications en matière de mine responsable.

**Anaïs de Fontenelle**, Avocate, Doctorante en droit à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et chercheuse associée au projet JPEC, présentera ses travaux sur le cadre et le rôle de la fiscalité pour une relance minière juste.

### 16H30-17H30 - DÉBATS PROPOS CONCLUSIFS

PRONONCÉS PAR FLORENCE FABERON PROFESSEURE DE DROIT PUBLIC À L'INSPE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, MEMBRE DU CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL (UR 4232) ET CHARGÉE D'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ DE GUYANE







# La mine d'or en Guyane

## Argumentaire

La mine, terrain ou gîte au sein de la terre d'où l'on extrait des métaux, des combustibles ou encore des gemmes, marque quotidiennement les espaces et les esprits en Guyane. Avant même la découverte des premiers gisements au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la quête de l'or a été un moteur important de l'exploration et de la conquête du territoire Guyanais. Depuis, l'exploitation de l'or s'est caractérisée par une succession de différents cycles au gré des évolutions techniques d'exploitation, des découvertes de nouveaux gisements ou encore des variations des cours mondiaux de l'or. Ce faisant, l'activité minière aurifère, qu'elle soit légale ou clandestine, a largement contribué aux dynamiques de peuplement, d'occupation et d'aménagement du territoire guyanais.

Aujourd'hui, l'activité aurifère est l'objet d'intenses débats. L'orpaillage clandestin garimpeiro prédomine et le secteur légal n'occupe plus qu'une place marginale dans les dynamiques économiques du territoire. D'un côté, le caractère durable de l'activité est régulièrement interrogé, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue écologique – on pense par exemple au débat lié au projet de la « Montagne d'or » dans l'ouest guyanais. De l'autre, l'exploitation illégale de l'or perdure malgré la politique répressive de l'État, avec pour conséquence des impacts sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires certains.

Ainsi, la mine n'est pas uniquement un objet pour la géologie ; elle amène à des questionnements complexes qui impliquent l'ensemble des disciplines. La mine s'inscrit dans l'histoire, autant que dans les représentations mentales. Trésor, source de richesse, il est source d'un imaginaire symbolique connoté positivement. D'un autre côté, la manière dont il est exploité est source d'appréhensions légitimes autant que de préjugés, tant relatifs aux techniques qu'aux acteurs.

Penser la mine aujourd'hui nécessite de la contextualiser. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sont ceux de l'exploitation des mines ont profondément évolué au fil du temps, ce dont on peut se rendre compte dans les récits qui sont faits de l'industrie minière. Faut-il rappeler que le premier roman en créole guyanais, *Atipa*, évoque la mine au travers du thème de la ruée vers l'or ? La disparition de la figure du mineur de fond, du moins en France hexagonale, pour d'autres incarnations, comme celui de l'orpailler, du garimpeiro, présente en Guyane, implique de s'intéresser à la sociologie de cette profession.

Enfin, ce qui relève de la mine se définit juridiquement, aujourd'hui, par opposition à ce qui appartient à la « carrière ». En ce sens, la définition de la mine a évolué en même temps que le droit minier. Les substances, minérales et fossiles, dont il est question sont visées à l'article L111-1 du code minier. Renfermées dans le sein de la terre ou existant à la surface, leur exploitation varie en fonction du contexte géologique, physique et géographique. Ouvrir une mine n'est jamais, techniquement, simple. Cela vaut d'autant plus que l'activité extractive présente un certain nombre de risques. Les enjeux sanitaires sont ici aussi importants que les enjeux écologiques, les uns et les autres étant souvent reliés. La volonté, soulignée dans le code minier, d'inscrire l'industrie minière « en veillant à un haut niveau d'exigences environnementales et sociales » pose, à cet égard, la question de la pertinence d'un cadre constitutionnel spécifique, qu'est venue actualiser la décision du Conseil constitutionnel relative à la prolongation de plein droit de certaines concessions minières en Guyane.

Pour saisir cet objet complexe, le colloque propose des éclairages pluridisciplinaires, mettant en valeur les expériences vécues dans le territoire guyanais, au travers de contributions en droit, en sociologie, en géographie, en géologie, en médecine, en littérature, sciences de gestion, économie, etc. En effet, il s'agira, en réunissant les points de vue, de confronter l'histoire de la mine en Guyane et les histoires sur les mines, en racontant le lieu, tout en pensant celui qui y travaille, le mineur. Mais cela n'exclut pas des questionnements plus pratiques portant sur les conditions géologiques et techniques d'ouverture d'une mine, sur l'encadrement du travail des mineurs et notamment les risques sanitaires auxquels ils sont confrontés. Évidemment, la thématique amène à mettre en avant les risques écologiques et environnementaux de l'activité extractive. Malgré les difficultés qu'elle engendre, la mine apparaît comme une activité d'avenir ; les perspectives ouvertes sont ici multiples. Ressource épuisable, la ressource minière implique de réfléchir au caractère rentable de l'activité extractive. Quant à l'industrie minière, elle est souvent mal perçue par les populations, malgré les stratégies mises en œuvre pour se rendre acceptable, ce qui met à l'épreuve sa soutenabilité. Enfin, les formes multiples que peuvent prendre l'exploitation des mines, les problèmes engendrés par celle-ci, conduit à réfléchir à la pertinence de sa réglementation et à son évolution.

Parmi les axes de recherche possibles, pourront être évoqués, la vie dans et autour de la mine, qu'il s'agisse de la vie telle qu'elle est réellement vécue ou telle qu'elle est rapportée dans les récits de fiction. Des contributions pourront porter sur la mine dans la fiction ou sur la sociologie des mineurs ; sur l'évolution du droit minier en histoire du droit ou encore sur la transmission de l'histoire de la mine, en s'attachant à la manière dont le sujet est abordé en sciences de l'éducation. Dans un autre axe, pourront être proposées des contributions portant sur les conditions et les conséquences de l'exploitation de la mine sur le terrain, qu'il s'agisse de l'environnement géographique, géologique ou écologique. Les contributions relatives aux questions de santé pourront aborder les enjeux pour les orpailleurs et pour la population guyanaise. Enfin, un dernier axe sera dédié aux perspectives d'avenir, notamment la rentabilité, la durabilité et l'acceptabilité de l'activité minière.